

L L E I

Loi 2/2024, du 1er février, portant mesures urgentes pour l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens

Texte en vigueur au 20/10/2026

Généré le 20/10/2026 à les 01:33

Données jusqu'au BOPA du 14/10/2026

Page en ligne : bopa.mca.ad/fr/llei/2-2024

Traduction réalisée par intelligence artificielle, à titre informatif. Seul le texte catalan publié au Butlletí Oficial del Principat d'Andorra fait foi. Les parties non traduites sont reproduites en catalan. Ce document ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal.



Version à jour

Sommaire

Disposition additionnelle première. Prise d'effet..... 3

Disposition additionnelle deuxième. Dialogue et concertation sociaux..... 3

Disposition additionnelle troisième. Actualisation de l'étude du coût de la vie en Andorre 3

Disposition abrogatoire première..... 3

Disposition finale première. Entrée en vigueur 3

Disposition additionnelle première. Prise d'effet

Les dispositions de la présente Loi prennent effet à compter du 1er janvier 2024.

Redacció vigent des del 22/02/2024 · text original · [Llei 2/2024, de l'1 de febrer, de mesures urgents per a la millora del poder adquisitiu de la ciutadania](#) (BOPA 2024-02-21)

Disposition additionnelle deuxième. Dialogue et concertation sociaux

Dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Loi, le Gouvernement présentera devant la Commission législative de l'Économie l'étude de propositions visant à renforcer les mécanismes de dialogue et de concertation sociaux afin d'évaluer et, le cas échéant, de mettre en œuvre les éventuelles modifications normatives qui découlent de cette étude.

Redacció vigent des del 22/02/2024 · text original · [Llei 2/2024, de l'1 de febrer, de mesures urgents per a la millora del poder adquisitiu de la ciutadania](#) (BOPA 2024-02-21)

Disposition additionnelle troisième. Actualisation de l'étude du coût de la vie en Andorre

Dans un délai de neuf mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la Loi, le Gouvernement présentera l'actualisation de l'étude du coût de la vie en Andorre, élaborée en 2018, comprenant une comparaison avec les pays voisins.

Redacció vigent des del 22/02/2024 · text original · [Llei 2/2024, de l'1 de febrer, de mesures urgents per a la millora del poder adquisitiu de la ciutadania](#) (BOPA 2024-02-21)

Disposition abrogatoire première

l'entrée en vigueur de la présente Loi, sont abrogés les articles 1 et 3 de la Loi 6/2023 , du 19 janvier, de mesures urgentes pour l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et en matière de baux de logement, ainsi que toutes les dispositions de rang égal ou inférieur en tout ce qui est contraire au texte de la présente Loi.

Redacció vigent des del 22/02/2024 · text original · [Llei 2/2024, de l'1 de febrer, de mesures urgents per a la millora del poder adquisitiu de la ciutadania](#) (BOPA 2024-02-21)

Disposition finale première. Entrée en vigueur

La présente Loi entre en vigueur le lendemain de sa publication au Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre .

Redacció vigent des del 22/02/2024 · text original · [Llei 2/2024, de l'1 de febrer, de mesures urgents per a la millora del poder adquisitiu de la ciutadania](#) (BOPA 2024-02-21)